

Contribution des familles
Année scolaire 2021 / 2022

Enfant(s) scolarisé(s) : NOM	Prénom	classe

La contribution des familles demandée conformément à l'article 15 du décret n°60-745 du 28 juillet 1960 est obligatoire et sert à financer les travaux des bâtiments et les nouveaux investissements ainsi que toutes les dépenses liées au caractère propre de notre établissement.

Augmentation de la contribution à la rentrée 2021

	Montant total pour l'année scolaire
Famille de 1 enfant	294 €
Famille de 2 enfants	524 €
Famille de 3 enfants	704 €

Pour les enfants inscrits en cours d'année scolaire, paiement à compter du 1^{er} mois de présence, au prorata du nombre de mois restants.

Je choisis une des options ci-dessous (à cocher) :

Option 1 :

En une fois en septembre, soit : _____ €

espèces / chèque

**Paiements par chèques remplis, datés
et signés à l'ordre de L'OGEC.**

Option 2 :

En mensualisation, en 10 chèques de _____ € chacun, encaissés au 05 de chaque mois (septembre à juin), transmis à l'inscription

A remplir par l'enseignant : paiement le _____

N° chèques	

La contribution est due au 01^{er} septembre de chaque année scolaire (à la date d'entrée à l'école pour les arrivants en cours d'année), indivisible et non remboursable. Possibilité de paiement échelonné sur 10 mois.

Pour tous les paiements, mettre l'argent dans une enveloppe au nom de l'enfant - MERCI

COTISATION A.P.E.L (obligatoire)

Le coût de la scolarisation correspond à la contribution familiale.

Viennent en sus la cotisation pour les activités pédagogiques et sorties scolaires.

Montant : 15 euros / enfant

COTISATION A.P.E.L.€ x enfant(s), soit€ - chèque à l'ordre de l'APEL

Adhésion APEL 22 (facultative)

L'adhésion est de 17,50 euros par famille. Chèque à l'ordre de l'APEL.

l'APEL

C'est enfin **4 services concrets** d'aide à la scolarité et à l'éducation

- ⇒ le magazine **Famille et Education**
- ⇒ le **site internet** Apel (www.apel.fr)
- ⇒ la plateforme téléphonique **APEL SERVICE** (01 44 93 30 71)
- ⇒ le service **d'information et de conseil** aux familles (orientation) à Saint-Brieuc

Comment s'investir, comment nous soutenir

En étant **BENEVOLE**
dans les actions menées

En participant à
des réunions

En réglant
l'adhésion APEL*

Pour nous contacter Mail : apeldelorette@gmail.com

Famille adhère à l'APEL.

Adhésion APEL : 1 x 17.50 euros